



## **Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat**

A diffuser aux membres du personnel – Merci

### **Formation Low Cost – Salariés « Kleenex ». Le CSN dégainé plus vite que son ombre !**

Le Conseil Supérieur du Notariat dégainé plus vite que son ombre, passe outre l'avis de sa propre base, les notaires de France, et des représentants des salariés, et lance dans les médias sa formation « miracle ».

Où est passée l'exigence de la qualité de la formation dans notre profession ?

Faute d'avoir une vision de l'avenir de la profession, de l'avenir de ses salariés, et dans l'urgence du moment, découvrant la situation déjà existante du manque de personnel et les difficultés de recrutement, le Conseil Supérieur du Notariat a dégainé sa solution « miracle » : former en 70 heures des salariés venant de toutes professions, y compris non juridiques, à la rédaction des actes dits « simples », au mépris de ses salariés actuels !

Qui peut réellement croire que l'on peut former un clerc de notaire (non ce n'est pas un gros mot) en 70 heures, dont 80 % en distanciel, alors que l'ensemble des clercs de notaire déjà en poste ont bataillé pour obtenir les connaissances, compétences, et diplômes nécessaires à leur métier ?

Pas de panique, le Président du Conseil Supérieur assure que ces nouveaux employés devront obligatoirement être encadrés au sein des études par un cadre diplômé Notaire ou un Notaire.

Dans nos études, où déjà la surcharge de travail est trop importante, qui trouvera le temps de prendre en charge ces nouveaux salariés ? Quel avenir auront-ils ? Aucune qualification n'est prévue à la clé de cette formation.

Les membres du collège salariés de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation ont refusé, lors de la dernière réunion exceptionnelle, d'inscrire cette formation « flash » à l'axe prioritaire de la branche pour l'année à venir, ne voulant pas que le financement de cette formation par le taux conventionnel de la formation professionnelle se fasse au détriment des autres formations courtes, utiles pour l'évolution des compétences et la mise à jour des connaissances des salarié-e-s.

Beau dialogue social dans le notariat ! Il est urgent que le Conseil Supérieur du Notariat réponde à la demande des organisations syndicales pour ouvrir un vrai débat sur la formation professionnelle dans le notariat.

